



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service eau et biodiversité

## **Comité ressource en eau du 28 novembre 2023**

### **Relevé d'échanges<sup>1</sup>**

#### **Ordre du jour :**

Introduction de M. Le Préfet de la Vienne

1. Point ONDE, bilan des mesures prises, des consommations et des dérogations accordées
2. Bilan des contrôles et suites données
3. Bilan et retours d'expériences des différents usages
4. Bilan et proposition de feuille de route 2023/24

Conclusion de M. Le Préfet de la Vienne

#### **Introduction de M. Le Préfet**

##### **1. Point ONDE, bilan des mesures prises, des consommations et des dérogations accordées :**

Les données Météo France, BRGM et DREAL avaient été envoyées à l'avance aux membres du comité et n'ont pas été présentées en séance.

Point ONDE – OFB S. Baillargeat : voir diaporama

Monsieur le préfet explique que le réseau ONDE constitue un outil important pour anticiper les impacts et avoir un suivi fin sur les cours d'eau. Ses résultats peuvent conduire l'État à appliquer si besoin l'article 8 des arrêtés-cadre, notamment sur la Vienne. Ces décisions sont toujours discutées au préalable en cellule de vigilance.

Bilan des mesures prises – DDT R. Pinier : voir diaporama

Bilan des consommations – DDT R. Pinier : voir diaporama

Bilan des dérogations – DDT R. Pinier : voir diaporama

##### **2. Bilan des contrôles et suites données : DDT R. Pinier et OFB S. Baillargeat**

voir diaporama

---

1 Ce relevé d'échange n'a pas vocation à être exhaustif de l'ensemble des prises de parole des membres du comité ressource en eau, mais est centré sur les éléments principaux.

### 3. Bilan et retours d'expériences des différents usages :

Eaux de Vienne L. Sibileau : voir diaporama

GPCU C. Lelard : voir diaporama

Fédération de pêche F. Bailly : La situation des milieux est la même que l'an dernier. Il y a encore eu beaucoup d'assecs cette année. Les milieux aquatiques se dégradent. Le bilan est négatif. Le président n'a plus confiance dans le système.

Chambre d'Agriculture I. Sauvion : voir diaporama

ADIV X. Erhet et N. Giraud : voir diaporama

#### Échanges :

P. Tabarin (Chambre d'agriculture de la Vienne) souhaite que l'ensemble des utilisateurs d'eau soient contrôlés (collectivités, industries et autres usages).

L'OFB explique qu'il est difficile de contrôler le remplissage des piscines car il s'agit d'eau potable et que chez des propriétaires privés le flagrant délit n'est pas facile à repérer.

F. Turpeau (OUGC Clain-Vienne) explique qu'avec les pluies récentes, les semis d'hiver n'ont pas pu se faire.

Il souligne que cette année les irrigants ont bien transmis, sauf exception leurs index chaque semaine dès lors qu'ils ont bénéficié de dérogations.

Il considère que les demandes de dérogation pour l'élevage doivent être une priorité.

### 4. Bilan et proposition de feuille de route 2023/24 :

DDT C. Leyssenne : voir diaporama

#### Échanges :

Concernant les remontées d'index, Monsieur le préfet précise qu'il sera demandé des remontées d'index pour tous les usages confondus (y compris les golfs et les entreprises ICPE).

Pour les ICPE dont le prélèvement d'eau total annuel est supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>, l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 prévoit une réduction du prélèvement d'eau en période de sécheresse selon des seuils en fonction des niveaux (alerte 5 %, alerte renforcée 10 %, crise 25 %).

M. Calendrier de la CCVG demande où en est la demande de classement en ZRE du bassin de la Gartempe. Monsieur le préfet lui répond qu'il a appuyé cette demande et a transmis un avis favorable à la préfète coordonnatrice de bassin. Celle-ci n'a pas encore répondu mais le dossier est en cours d'instruction à la DREAL de bassin.

M. Sourrisseau (ADIV) considère que les cultures dérogatoires sont le tissu qui valorise le mieux l'irrigation sur le département (petites exploitations, élevage, semences, maraîchage, arboriculture). Il n'est pas d'accord pour qu'on refuse que les surfaces irriguées augmentent car il affirme que les demandes en volume n'augmentent pas.

F. Jardin (GPCU) est satisfaite de constater que tous les acteurs sont prêts à travailler ensemble. L'objectif de GPCU est de retrouver l'équilibre de la ressource en eau. Pour trouver des solutions, elle pense qu'il faut disposer de données en temps réel sur les quantités d'eau prélevées car les réactions des masses d'eau sont très variées sur le territoire. Elle considère que le contrôle est important aussi et regrette que la question de la protection des données freine le contrôle des particuliers qui remplissent leur piscine. Elle suggère d'accentuer la prévention et de renforcer ces sujets au sein des documents d'urbanisme.

L. Belluco (Députée) demande sur quelles bases seront calculés les nouveaux seuils pour 2024.

F. Blaize (EPTB) répond que les études HMUC définissent des volumes prélevables et identifient des points de renforcement de la connaissance (débit cours d'eau, nappes). Il mentionne que l'Envine est intégrée dans l'étude HMUC Vienne Vienne tourangelle ; qu'il y a besoin d'un hydromètre sur la Bouleure et la Dive de Morthemmer ; et qu'il est nécessaire de repositionner à l'exutoire la station hydrométrique sur le bassin de la Vonne à Couhé.

M. Tabarin (Chambre d'agriculture de la Vienne) demande en quoi la remontée des données hebdomadaires va servir dans la gestion de l'eau et demande des contre-parties. Il pense que les études HMUC devraient être un support sur lequel devrait s'appuyer le PTGE avant toute application. Il regrette le passage en force sur l'étude HMUC Creuse, et s'interroge sur la validité des seuils tandis qu'il n'y a pas de SAGE Creuse.

M. Coopman (EdV) remercie tous les acteurs de pouvoir discuter ensemble de la gestion de l'eau. Il rappelle qu'en 2023, le département a été confronté à des soucis de qualité en plus de la quantité. Il souhaite réfléchir à la gestion structurelle de la production de l'eau potable. Les économies d'eau potable réalisées ne peuvent pas vraiment être quantifiées mais les pics 2022 et 2023 montrent une baisse. La communication effectuée a dû porter ses fruits. EdV continuera en ce sens et communiquera aussi auprès des collectivités, notamment pour l'arrosage des stades et les plantations. Il note que EdV a réussi en 2023 à distribuer de l'eau partout et tout le temps, grâce aux efforts réalisés par tous. Il espère que le prochain programme de l'agence de l'eau permettra de poursuivre l'amélioration des réseaux d'AEP.

Concernant la remontée hebdomadaire des consommations d'eau, M. le préfet est convaincu de la nécessité d'avoir une connaissance la plus fine possible des milieux et des nappes, point de prélèvement par point de prélèvement pour aboutir à une vision la plus exhaustive possible. Les producteurs d'eau transmettent leurs données de façon hebdomadaires. Sur Cuhon, il y a même eu une remontée quotidienne. Dorénavant, le monde agricole et les industriels doivent faire pareil.

Cela constituera une obligation réglementaire, qui est rendue possible par l'article 6 de l'arrêté d'orientation de bassin qui offre au préfet la possibilité de l'intégrer dans le PAR et dans l'arrêté-cadre. Cela a déjà été appliqué en Charente et sur la Sèvre niortaise, ce qui prouve que c'est faisable.

3 options sont possibles :

1. la télé-relève, qui sera obligatoire à partir de 2027 – à noter que l'agence de l'eau accompagne financièrement les territoires qui voudraient s'engager dès maintenant dans ce dispositif. M. le préfet invite le monde agricole à s'engager dès maintenant avant que cela ne devienne obligatoire et ne soit plus financé.
2. Comme en Charente, l'OUGC, qui dispose des remontées hebdomadaires peut donner accès en open data à la DDT à ses tableaux, ce qui ne crée aucun travail complémentaire pour les exploitants agricoles.
3. Utiliser le système « démarches simplifiées », qui fonctionne déjà pour les dérogations.

Pour davantage de souplesse, M. le préfet propose, comme sur la Sèvre niortaise, de rendre obligatoires, dans un premier temps, les relevés hebdomadaires uniquement à partir du moment où on est en alerte.

Concernant les volumes prélevables, les seuils de gestion et les études HMUC, M. le préfet rappelle que pour le bassin du Clain, les volumes prélevables seront votés au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et seront remontés à la préfète coordonnatrice de bassin. Ils seront appliqués au plus tard à partir de 2027.

Les seuils de gestion sont liés à l'état du milieu et doivent être appliqués, en fonction de ce que vote la CLE. C'est le cas de la Creuse, même si l'État a voté contre.

Sur le Clain, les seuils de gestion ont fait l'objet d'une concertation complémentaire. Une réunion a eu lieu mi-novembre. Il faut encore du temps jusqu'à leur vote en CLE. M. le préfet propose donc qu'en 2024, les seuils de gestion soient suivis uniquement à titre informatif.

Le travail sur les études HMUC se poursuit sur les autres bassins.

Concernant les cultures dérogatoires, M. le préfet s'engage à fournir le bilan des consommations. Il constate que les surfaces irriguées ont beaucoup augmenté et que cela constitue un sujet. Puisque le

monde agricole ne veut pas choisir entre les cultures à irriguer, M. le préfet a choisi de façon symbolique de retirer truffes et tabac. Le dérogatoire ne peut plus être une valeur refuge. Ce sujet sera travaillé en cellule de vigilance. Dans le dialogue il faut faire des choix sur les cultures dérogatoires même si c'est difficile.

M. le préfet comprend que les périodes calendaires ne sont pas faciles à mettre en place sur le terrain car les conditions ne sont pas les mêmes tous les ans.

Il rappelle que le ratio « surfaces irriguées / surfaces dérogatoires » devient réglementaire et qu'il va falloir y tendre. Il ne souhaite pas laisser augmenter les surfaces dérogatoires, car le jour où elles seront limitées réglementairement, l'ensemble de la filière sera fragilisé.

Sur l'Envine, M. le préfet demande qu'il y ait une discussion sur la base des premières études dont on dispose.

La priorité de l'État est d'installer un nouveau piézomètre sur Cuhon. Ces crédits ont été obtenus pour cette opération (plus de 100 000 €). Les services de la DREAL sont chargés de l'opération. L'objectif est de disposer de ce piézomètre pour la fin du printemps.

M. le préfet évoque l'enjeu d'accompagnement des particuliers sur les consommations d'eau. Cette année, les volumes max en période de canicule tendent à baisser. Dans des territoires comme Cuhon, avec des périodes de longue durée, il est difficile de faire en sorte que les particuliers restent informés. Ce type de contrainte peut se produire sur d'autres points de prélèvements sur le département.

Concernant les piscines, M. le préfet précise qu'un maire peut refuser une autorisation s'il y a une problématique quantité d'eau avérée sur son secteur. Il existe des premiers retours des tribunaux administratifs sur ce sujet.

Pour prendre en compte aussi les impacts sur les entreprises, l'État a mis en place un dispositif pour accompagner l'industrie, car les conséquences peuvent être très importantes. La question du stockage de l'eau se pose aussi dans le monde économique.

H. Jacquelin (Aquanide) ancien président de l'ADIV, exploitant agricole à Béthines, sur le bassin de la Creuse et du Salleron affirme que l'étude HMUC va achever les irrigants du secteur, qui n'ont pas eu le temps d'envisager une autre irrigation.

Sur le bassin de la Creuse, l'étude HMUC conduit à aucun volume en juillet et août pour certaines unités de gestion.

M. Tabarin (Chambre d'agriculture de la Vienne) rappelle qu'il a été demandé de développer des territoires et de maintenir l'élevage. Il y a besoin de l'eau et de cultures à valeur ajoutée.

E. Dion (FNSEA) alerte sur le fait que la remontée des seuils va conduire à la fin de l'élevage dans le département, surtout s'il n'y a pas de réserve. Les industries agro-alimentaires risquent de quitter le territoire, la production de venir de l'étranger, et cela risque de conduire à la multiplication de grands établissements.

M. le préfet confirme que la DDT a mené une étude socio-économique pour que l'État soit en mesure d'avoir une position claire sur le stockage.

L'étude HMUC pourrait avoir des conséquences dès cet été dans le bassin de la Creuse. Les services de l'État vont approfondir le sujet de sa mise en œuvre.

Au-delà des grands projets, il y a des projets de petites réserves, y compris avec des prélèvements en cours d'eau, qui pourraient être faits rapidement, mais dont les financements sont bloqués par le sujet du PTGE.

M. Sourrisseau (ADIV) demande que le monde agricole soit traité de la même façon que le monde industriel. Les usines de semences mettent la clé sous la porte, comme les laiteries et les abattoirs. En-dessous d'un certain seuil, ces industries ne sont plus viables.

N. Giraud (ADIV) rappelle qu'en 2003, sur le bassin du Clain, l'irrigation pompait 66 millions de m<sup>3</sup>. Aujourd'hui elle en pompe 17 millions. Depuis 2003, les seuils ont diminué, des cours d'eau ont été

réaménagés, l'irrigation a été restreinte, les agriculteurs se sont adaptés, ont modifié l'assolement (notamment baisse du maïs). Mais il estime que la situation ne s'est pas améliorée.

F. Turpeau (OUGC Clain-Vienne) demande ce qui sera fait des données collectées et rappelle que les services de la Chambre n'ont pas le temps de les analyser.

Il regrette que les études HMUC n'intègrent pas une étude socio-économique. Sur le bassin du Clain, il souligne que l'étude socio-économique n'a été faite que partiellement, uniquement sur la base des volumes, pas sur les seuils.

Il estime que la hausse des seuils ajoutée au coût de l'énergie va impacter tous les agriculteurs, irrigants et non irrigants, et que les petites exploitations vont disparaître. Il pense qu'il faut attendre le PTGE pour mettre en place les volumes et les seuils.

L. Belluco (Députée) considère qu'il y a un vrai enjeu de partage de l'eau et d'accompagnement de l'agriculture. Les études socio-économiques pointent les difficultés de la profession face au changement climatique.

Elle regrette que la chambre d'agriculture parle aujourd'hui uniquement au nom des irrigants et que les agriculteurs non irrigants ne soient pas représentés au sein du comité, d'autant que l'agriculture non irriguée représente 93 % des surfaces du bassin du Clain.

Le changement climatique va nécessiter d'irriguer des cultures qui aujourd'hui ne le sont pas. Il faut se poser la question du partage, puisqu'il est impossible d'utiliser des volumes d'eau qui n'existent pas. Donc l'enjeu est de réfléchir comment mieux partager l'eau, pour préserver les milieux, l'eau potable, l'agriculture.

« UFC que choisir » considère qu'une étude socio-économique est essentielle à chaque étape. Il faut y intégrer la question de la qualité de l'eau et des coûts externalisés.

M. Tabarin (Chambre d'agriculture de la Vienne) considère que toutes les exploitations agricoles auront besoin d'avoir de l'eau. La chambre d'agriculture a un grand projet sur ce sujet.

N. Giraud (ADIV) rappelle que la qualité de l'eau est un enjeu majeur et que le monde agricole travaille sur ces sujets, dans l'objectif de réduire les intrants.

M. Sourrisseau (ADIV) estime qu'il faut prendre l'eau en superficiel quand il y a en beaucoup pour la stocker.

F. Blaize (EPTB) explique que les études HMUC dégagent des marges de manoeuvre car en hiver, elles ouvrent des possibilités de prélèvement en milieu superficiel plutôt qu'en souterrain.

C. Leyssenne (DDT) explique que la transmission hebdomadaire des relevés de compteurs permettra de mieux anticiper la gestion pour éviter les bascules sur certains niveaux. Les services de l'État et les OUGC devront travailler ensemble sur les données, dans l'intérêt de tous. Les données remontées en fin de saison permettent des contrôles a posteriori mais ne permettent pas d'adapter la gestion en temps réel.

M. le préfet rappelle que les produits phytosanitaires ont baissé de plus de 30 % entre 2015 et 2020 dans la Vienne. L'État a interdit le Chlorothalonil dès que le problème a été connu. Il faut être attentif à la diversité des produits utilisés.

M. le préfet explique qu'il y a des enjeux de temporalité qui se percutent entre la question du stockage enlisée depuis 15 ans, et la question des seuils de gestion qui s'appliquent dès lors qu'ils ont été votés.

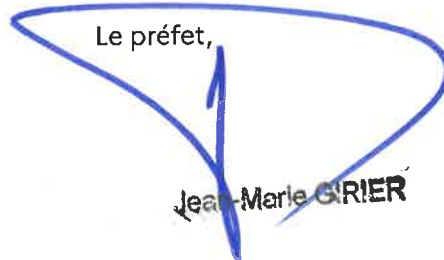
Il est certain que ces choix vont impacter les typologies d'agriculture.

M. le préfet expose les prochaines échéances :

- réunions en format cellule de vigilance à venir : cultures dérogatoires, surfaces, volumes, typologie
- l'arrêté d'orientation de bassin va être pris par la préfète coordinatrice de bassin
- préparation des arrêtés-cadre, qui seront présentés en comité ressource en eau tout début mars

puis qui seront mis à la consultation du public, pour une application en avril

Les volumes dérogatoires 2023 et les diaporamas présentés en séance seront transmis aux membres du comité.

Le préfet,  
  
Jean-Marie GIRIER